



## GUIDE DE LA RENTRÉE 2021 - 2022

---



Chers parents,

Si l'année 2020-2021 a été compliquée du fait de la gestion de la crise sanitaire avec notamment la fermeture temporaire des accueils de loisirs et des écoles, à l'exception des familles prioritaires, nous espérons que 2021-2022 sera une année plus sereine pour tous.

Cependant et comme annoncé par l'État, les fermetures de classes seront toujours d'actualité, jusqu'à nouvel ordre, dès qu'un cas de COVID sera décelé dans une classe afin d'éviter au maximum la propagation du virus.

À l'heure où ce guide est rédigé, nous n'avons pas reçu le nouveau protocole sanitaire qui s'appliquera probablement dès la rentrée. Nous nous adapterons comme nous l'avons fait depuis le début de cette pandémie pour préserver la santé de tous et être au plus près de vos attentes.

Les gestes barrières, qui font désormais partie de notre quotidien, resteront naturellement en vigueur.

Pour accueillir vos enfants dans de bonnes conditions, nous avons effectué de nombreux travaux durant l'été (Peinture de classes, de dortoir, de restaurant scolaire selon les besoins dans les différents établissements, ainsi que la réfection totale de la cour du groupe scolaire des Vieilles Vignes).

Pour vous faciliter la rentrée et aider les nouvelles familles dans leurs démarches, nous avons conçu ce guide qui, nous l'espérons, vous sera utile.

Le service scolaire et nous-mêmes restons à votre écoute.

Bonne rentrée à tous.

# LE TEMPS D'ACCUEIL DE VOS ENFANTS

## Accueils Périscolaires

Les enfants sont encadrés, dans chaque lieu d'accueil, par une équipe d'animation composée d'un directeur et d'animateurs communaux qualifiés.

### Horaires :

- Le matin : à partir de 7h et jusqu'à l'ouverture de l'école.
- Le soir : de 16h30 (après la classe) à 19h



Les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h.

### Lieux d'accueil :

- Aquarelle (Bd Angot): pour les enfants scolarisés à l'école maternelle Angot ou à l'école élémentaire Louis Moreau.  
*Les enfants scolarisés à l'école maternelle Angot sont transportés en bus communal jusqu'à celle-ci accompagnés par une animatrice.*
- La Maison pour Tous (rue du plateau) : pour les enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Vieilles Vignes

### Facturation :

Elle est calculée selon une grille tarifaire reprenant 8 quotients familiaux\*.

Quotient Familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
Tarif à la 1/2 heure matin ou soir	0,48	0,55	0,61	0,67	0,74	0,80	0,86	0,92	1,40

\*le quotient varie selon vos revenus. Il est important de fournir, dès la rentrée scolaire, votre feuille d'imposition sur le revenu (déclaration 2020 sur les revenus 2019) sur votre espace personnel dans le portail famille. Faute de document fiscal, le tarif maximal sera appliqué.

## Accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

### Horaires :

A partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. L'accueil se fait en demi-journée matin ou après-midi (avec ou sans repas) ou en journée complète.

Demi-journée sans repas	Demi-journée matin avec repas	Demi-journée après midi sans repas	Demi-journée après midi avec repas	Journée complète
À partir de 7h30 et jusqu'à 12h	À partir de 7h30 et jusqu'à 13h30	À partir de 13h30 et jusqu'à 18h30	À partir de 12h et jusqu'à 18h30	À partir de 7h30 et jusqu'à 18h30

### Lieux d'accueil :

- Maison de l'Enfance (près du gymnase) pour les 3-5 ans (maternels)
- Aquarelle (Bd Angot) pour les 6-11 ans (élémentaires)

## Inscriptions :

Toutes les inscriptions/désinscriptions doivent être réalisées sur le portail famille au plus tard le jeudi 12h pour le mercredi suivant. Le portail famille vous permet également de trouver toutes les informations utiles sur les accueils périscolaires et de loisirs.

## Facturation :

Le tarif comprend l'accueil journalier par l'équipe d'animateurs, les animations, les sorties, le repas du midi et le goûter si ces options sont choisies par la famille.

Toute journée réservée est due sauf sur présentation d'un certificat médical.

Une pénalité de 10€ sera facturée aux familles venues chercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de fermeture. Au bout de 3 majorations, une exclusion provisoire pourra être envisagée.

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
1/2 jour sans repas	3,15	3,63	4,12	4,60	5,08	5,57	6,05	6,53	10,5
1/2 jour avec repas	5,25	6,08	6,91	7,74	8,57	9,40	10,23	11,06	17,85
Journée avec repas	8,4	9,71	11,03	12,34	13,65	14,96	16,28	17,59	28,35



## LA RESTAURATION SCOLAIRE

### Les jours d'écoles

La restauration scolaire est proposée chaque midi aux enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires à partir de 11h30.

Les repas sont fournis par notre prestataire «Yvelines Restauration».

Les menus sont consultables sur le site de la ville et par voie d'affichage dans les écoles.

Deux restaurants scolaires selon les écoles fréquentées :

- Bd Angot : restaurant des écoles Angot et Louis Moreau
- Rue du plateau : restaurant des écoles des Vieilles Vignes

### Vacances scolaires et mercredi :

2 sites sont ouverts selon la tranche d'âge des enfants :

- Maison de l'enfance (3-5 ans)
- Cantine Louis Moreau pour les 6-10 ans ainsi que pour les 3-5 ans lorsqu'il n'y a qu'un seul accueil de loisirs d'ouvert.

L'ensemble des enfants déjeune à 12h.

### Inscription et désistement :

L'inscription est obligatoire et doit se faire sur le portail famille à l'année ou à la journée.

Attention toute inscription ou désinscription doit se faire au plus tard le jeudi à 12h pour la semaine suivante.

## Tarif :

Celui-ci est calculé en fonction des ressources de la famille. Nécessité de déposer dès la rentrée scolaire votre avis d'imposition n-1 sur le portail famille (déclaration 2020 sur les revenus 2019).

Quotient familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
Tarif repas	1,58	2,00	2,42	2,84	3,26	3,68	4,10	4,52	7,35
Tarif repas PAI*	1,05	1,33	1,61	1,89	2,17	2,45	2,73	3,00	4,90

\*repas PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : panier repas fourni par les familles pour un élève souffrant d'intolérances ou d'allergies alimentaires. (sur attestation médicale)

## Païement :

La facturation se fait sur le mois suivant la fréquentation. Les familles pourront régler celle-ci auprès du Trésor Public (par carte bancaire, chèque ou en prélèvement automatique).

**À noter : En cas de présence sans réservation ou d'une absence sans justificatif médical, une majoration de 5 Euros sera appliquée en supplément du tarif en vigueur.**



## ÉTUDE SURVEILLÉE

À partir du CP, les enfants peuvent fréquenter les études surveillées de 16h30 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès le lundi 6 septembre.

Les inscriptions sont obligatoires et doivent également se faire sur le portail famille.

À l'inscription, les parents inscrivent l'enfant 1,2,3 ou 4 jours par semaine. Toute présence constatée sans inscription préalable se verra majorée de 5 € pour l'absence de réservation. Toute journée réservée sera considérée comme due, sauf sur présentation d'un certificat médical.

À la sortie de l'étude, les enfants peuvent se rendre à l'accueil périscolaire qui les accueille de 18h à 19h sur demande des parents.

Les parents s'engagent pour un meilleur encadrement des enfants pendant l'étude surveillée à inscrire leur(s) enfant(s) de manière régulière.

## Tarif :

Le tarif est calculé en fonction des ressources de la famille. Un tarif dégressif est appliqué en fonction du quotient familial. Veuillez fournir au service scolaire muni de votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019).

Quotient Familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Non Fertois
Tarif à la prestation	1,26	1,47	1,68	1,89	2,1	2,31	2,52	2,73	5,25

## TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport périscolaire est gratuit et assuré par la commune. Il ne concerne que les trajets école-cantine et école-accueil pré et post scolaire.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'accompagnateur lorsqu'ils sont à l'intérieur du véhicule.

Le transport scolaire est payant et organisé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). Une prise en charge à hauteur de 15€ sera effectuée par la CCVE. Seuls les établissements publics ou privés sous convention avec l'Etat peuvent en bénéficier. Les familles auront à régler la somme de 58€ pour l'année.

Un dossier est à déposer à la CCVE afin d'obtenir une carte de transport (dossier téléchargeable sur le site de la CCVE).

Les enfants restent sous la responsabilité des parents ou de l'accompagnateur à la montée et à la descente du car.

Il en va de la responsabilité des parents d'accompagner et de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'arrêt du car (faire autorisation écrite pour signaler un tiers susceptible de récupérer le ou les enfants).

Les horaires et les points d'arrêts sont disponibles en mairie.

Le règlement intérieur doit être respecté sous peine d'exclusion.



## TROUBLE DE LA SANTÉ (PAI)

Pour les enfants ayant un trouble de la santé (allergie, maladie chronique, asthme...) un protocole d'accueil individualisé (PAI) peut-être mis en place afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Le document est disponible auprès du directeur d'école.

Le protocole informe des conduites à tenir et des traitements à apporter en cas de problème. Les médicaments et l'ordonnance doivent être fournis avec le protocole aux structures accueillant l'enfant. Le contrôle des dates de péremption et l'entretien du matériel sont sous la responsabilité des familles.

En cas d'allergie ou intolérance alimentaire, le médecin traitant peut demander la mise en place d'un panier repas. Dans ce cas, la famille doit fournir le repas du midi et le goûter chaque jour dans un sac glacière. Celui-ci sera déposé chaque matin et récupéré chaque soir.

En cas de non-prescription d'un panier repas par le médecin, aucun aliment ne sera proposé à l'enfant.

En cas de traitement ponctuel, les agents communaux (ATSEM, animateurs) peuvent administrer des médicaments durant les temps périscolaires à condition de fournir :

- L'ordonnance médicale
- Les médicaments prescrits, dans l'emballage
- Une attestation parentale autorisant le personnel à administrer le traitement.

## LA TARIFICATION

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille. Un tarif dégressif est appliqué en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient s'obtient de la façon suivante :

Revenu global figurant sur l'avis d'imposition des deux parents  
(revenu fiscal de référence)

/

Le nombre de personne vivant au foyer X 12

Le nombre de parts: un adulte ou un enfant déclaré est égal à 1 part (1 part supplémentaire pour un enfant porteur de handicap)

### Justificatifs à fournir :

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- À défaut, avis de situation déclarative pour justifier de vos revenus et charges auprès des tiers

En cas de non- présentation de l'avis d'imposition 2020, la tranche de quotient familial maximale sera appliquée.

### Facturation :

Les factures ou «avis des sommes à payer» sont à régler au trésor public.

*Celles-ci sont adressées environ 4 semaines après le mois concerné, du fait de leur traitement par le centre des impôts.*

**À noter :** En cas d'absence de réservation (restauration, étude, accueil pré et post scolaire, accueil de loisirs), les familles se verront majorer d'une pénalité de 5€ par service et par enfant en plus du tarif de base.

En cas d'absence de l'enfant, un justificatif médical devra impérativement être transmis au service scolaire dans les 3 jours suivant le 1er jour d'absence. Dans le cas contraire, le service restera facturé.

En cas de grève des enseignants ou des employés communaux, les prestations réservées et non consommées ne seront pas facturées.

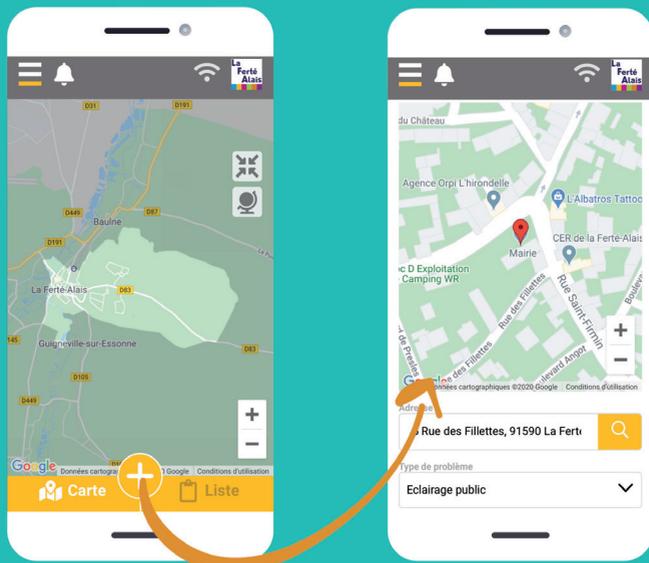


# L'APPLICATION LA FERTÉ ALAIS

Par le biais de cette application à télécharger gratuitement sur votre téléphone ou votre ordinateur, vous pourrez être destinataire d'informations ponctuelles émanant de la mairie (événements, travaux, scolaire, etc.) tout comme vous pourrez devenir acteur de la ville en envoyant des alertes aux différents services municipaux (voirie, trottoirs, coupure d'électricité non programmée, inondation etc.)

<https://app.lafertealais.fr>

## RESTEZ CONNECTÉS AVEC L'APPLI LA FERTÉ ALAIS



**SIGNEZ DES INCIDENTS  
RECEVEZ DES NOTIFICATIONS  
SUR L'ACTU DE LA VILLE**

**POUR TÉLÉCHARGER L'APPLICATION  
SCANNEZ-MOI**



[HTTPS://APP.LAFERTEALAIS.FR](https://app.lafertealais.fr)



@MAIRIELAFERTEALAIS



[WWW.LAFERTEALAIS.FR](http://WWW.LAFERTEALAIS.FR)

**La Ferté Alais**



# CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020-2021

Rentrée scolaire	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de La Toussaint	Du vendredi 22 octobre 2021 au soir au lundi 8 novembre 2021 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 17 décembre 2021 au soir au lundi 3 janvier 2022 au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 18 février 2022 au soir au lundi 7 mars 2022 au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 22 avril 2022 au soir au lundi 9 mai 2022 au matin
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2021 au soir

## VOS CONTACTS

### Service Enfance

Responsable : M. Bastien GREFFIN

01 69 90 88 53

[scolaire.enfance@lafertealais.fr](mailto:scolaire.enfance@lafertealais.fr)

Adjointe au Maire chargée de Scolaire,  
de l'Enfance, de la Jeunesse et du Sport :

Mme Alexa PELAGE

[a.pelage@lafertealais.fr](mailto:a.pelage@lafertealais.fr)

### Accueil périscolaire des V.V.

Maison Pour Tous (rue du plateau)

01 64 57 50 08

06 08 28 71 57

[direction.acm@lafertealais.fr](mailto:direction.acm@lafertealais.fr)

### Accueil loisirs élémentaire Aquarelle

(Bd Angot)

01 64 57 52 74

06 83 45 86 82

[alsh.aquarelle@lafertealais.fr](mailto:alsh.aquarelle@lafertealais.fr)

### Accueil loisirs maternel

Maison de l'Enfance (derrière le gymnase)

01 69 90 96 67

06 08 28 71 57

[direction.acm@lafertealais.fr](mailto:direction.acm@lafertealais.fr)

### École Maternelle Angot

Directrice : Mme Bérangère HELIARD

01 64 57 61 99

[0910585s@ac-versailles.fr](mailto:0910585s@ac-versailles.fr)

### École élémentaire Louis Moreau

Directrice : Mme Laeticia JAVIER

01 64 57 61 29

[0910137e@ac-versailles.fr](mailto:0910137e@ac-versailles.fr)

### École Maternelle Vieilles Vignes

Directrice : Mme Sandrine CHAMBON

01 64 57 60 91

[0911833y@ac-versailles.fr](mailto:0911833y@ac-versailles.fr)

### École Élémentaire Vieilles Vignes

Directrice : Mme Corinne CARLIER

01 64 57 60 10

[0911832x@ac-versailles.fr](mailto:0911832x@ac-versailles.fr)